

SERVICES CONSULAIRES

BON VOYAGE, MAIS...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN

2006/2007




www.voyage.gc.ca



Affaires étrangères et
Commerce international Canada

Foreign Affairs and
International Trade Canada

Canada 



En cas de pépins à l'étranger, les services d'assistance voyage sont là pour vous prêter main-forte.

« Nos passeports et nos chèques de voyage ont été volés. Aidez-nous ! »

« Je suis à Caracas et j'ai souffert de fortes douleurs abdominales pendant toute la nuit. Que dois-je faire ? »

L'assistance voyage vous vient en aide

lorsque vous faites face à des urgences

médicales ou avez besoin d'une assistance personnelle quand vous voyagez à l'extérieur de votre province ou à l'étranger. L'équipe d'assistance, composée de chargés d'assistance, d'infirmières et de médecins, analyse votre situation, répond à vos questions et trouve les services experts dont vous avez besoin. Lorsque nécessaire, ils vous prennent en charge pour vous assurer des soins médicaux et un soutien de grande qualité, au meilleur coût possible.

Un service d'assistance hors pair sera accessible durant toute la durée de votre voyage et vous pourrez y accéder par téléphone, sans frais, 24 heures sur 24, partout dans le monde et dans la langue de votre choix.

Avant votre départ, vous pourrez obtenir des renseignements sur les précautions à prendre dans le pays de destination et les documents exigés par les autorités locales, tels les passeports, les visas et les vaccins.

Et, selon le cas, il pourra vous prêter main-forte avec, entre autres :

- de l'aide en cas de barrières linguistiques;
- la référence à des médecins ou à des établissements de santé;
- de l'assistance administrative pour remplacer des billets ou des papiers d'identité en cas de perte ou de vol;
- la prise en charge d'une hospitalisation et d'un rapatriement;
- de l'assistance juridique en cas de problèmes d'ordre légal.

Informez-vous sur le type de service d'assistance qui vous est offert avec votre assurance voyage. Cela peut faire toute la différence en cas de pépins à l'étranger.

ASSURANCE VOYAGE

www.desjardins.com/assurancevoyage



Desjardins
Sécurité financière™

Conjuguer avoirs et êtres

Vie, santé, retraite

BON VOYAGE, MAIS...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
2006/2007

Publié par Affaires étrangères et Commerce international Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche de chez vous, consultez le site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1 800 267-8376 (appels du Canada) ou au (613) 944-4000.

Cette publication est disponible, sur demande, sous d'autres formes.

This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

L'information figurant dans la présente publication est disponible pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peut être copiée, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères et Commerce international Canada soit identifié comme le ministère source et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec le Ministère ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme cette brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères et Commerce international Canada s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, le Ministère est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2006

N° de cat. FR4-5/2006F
ISBN 0-662-71104-1



™ Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

TABLE DES MATIÈRES

Vous partez en voyage pour l'étranger?	3
Les Services consulaires canadiens	3
Les agents consulaires offrent les services suivants	3
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	4
Les services consulaires d'urgence	5
Avant de partir	6
Informez-vous	6
L'inscription auprès d'un de nos bureaux	7
Votre passeport	8
Avez-vous besoin d'un visa?	9
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	9
Voyager avec un conjoint du même sexe	10
Voyager en Europe	10
Les femmes qui voyagent seules	12
La double citoyenneté	12
Voyager aux États-Unis et au Mexique	12
Personnes handicapées	14
Les questions de santé	14
L'assurance-maladie complémentaire	16
Les autres assurances	18
Vous voyagez en voiture	18
Les questions d'argent	18
Votre situation fiscale au Canada	20
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	20
Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien	20
L'aide-mémoire du voyageur	22
Durant le voyage	23
Les précautions à prendre	23
Les lois et coutumes à l'étranger	23
Les drogues illicites	24
Passeport perdu ou volé	24
Les crimes et châtements	26
Les procédures judiciaires	26
L'exploitation sexuelle des enfants	26
Le retour	30
La taxe sur le transport aérien	30
Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation	30
Renseignez-vous et déclarez	34
Les souvenirs illégaux	35
Votre santé	35
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	36
Sources d'information	51
Nos partenaires	55

VOUS PARTEZ EN VOYAGE POUR L'ÉTRANGER?

Chaque année, des millions de Canadiens se rendent à l'étranger. Pour la plupart d'entre eux, le voyage s'avère une expérience agréable et enrichissante. Pour quelques-uns toutefois, les choses ne tournent pas comme prévu.

Pour que tout se déroule sans anicroche, Affaires étrangères et Commerce international Canada encourage les voyageurs à adopter une approche préventive. Ils pourront ainsi voyager en toute sécurité et la tête tranquille, et donc profiter pleinement de leur séjour à l'étranger.

Nous avons produit ce guide pour vous aider à faire vos préparatifs. Il renferme des renseignements importants sur les services consulaires que nous offrons à l'étranger, des conseils et la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

Les Services consulaires canadiens

Affaires étrangères et Commerce international Canada dispose d'un réseau de plus de 270 bureaux dans le monde entier, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent ou qui vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et ceux que nous n'offrons pas.



Les agents consulaires offrent les services suivants :

Situations d'urgence

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de soulèvement civil ou de catastrophe naturelle.
- Aider en cas d'urgence médicale en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si vous ne pouvez être soigné sur place (frais à payer).
- Réconforter et aider les victimes de vol ou d'autres incidents violents.
- Aider à localiser des personnes disparues et des enfants enlevés.

Questions d'ordre juridique

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).

- Vous aider si votre enfant a été enlevé et amené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).
- Légaliser un document (frais à payer).

Autres questions

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (frais à payer).
- Prolonger la période de validité d'un passeport temporaire (frais à payer).
- Ajouter au passeport un nom de femme mariée ou nom acquis du conjoint (frais à payer).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (frais à payer).
- Vous accorder un prêt d'urgence (frais à payer, et ce service est offert seulement en dernier ressort et selon des règles rigoureuses).
- Virer des fonds (frais à payer).
- Fournir des services limités de traduction (frais à payer).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.

- Recevoir les demandes de citoyenneté.
- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou sur le rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants :

Questions d'ordre juridique

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.
- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.
- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

Autres questions

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pensions ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.

Les services consulaires d'urgence

Les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger offrent une assistance 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa, ou vous pourrez laisser un message et nous retournerons votre appel. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez



un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi appeler à frais virés Affaires étrangères et Commerce international Canada à Ottawa (si ce service est offert dans le pays où vous vous trouvez), en composant le **(613) 996-8885**.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, la mission du gouvernement australien ou celle du gouvernement britannique vous fournira une aide d'urgence. Ces missions, et peut-être même celles d'autres pays, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.

Pour contacter le ou les bureaux du gouvernement du Canada dans le pays où vous comptez vous rendre, consultez la section « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ».

AVANT DE PARTIR

Informez-vous

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Consultez les Conseils aux voyageurs et la section « Actualités » de notre site Web pour

obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, les questions de santé, les exigences d'entrée et les visas pour plus de 200 destinations étrangères.

Avant de partir pour l'étranger, nous vous recommandons de :

- trouver les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada dans les pays que vous comptez visiter et de toujours les avoir avec vous (voir page 36 ou consulter www.voyage.gc.ca/ait/bureauxcan.asp).
- remettre à votre famille ou à des amis un itinéraire et les coordonnées permettant de vous joindre pendant le voyage, ainsi que le numéro d'urgence d'Affaires étrangères et Commerce international Canada (voir page 51).

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER ?

PRÉVOYEZ TOUT, MÊME LES IMPRÉVUS!

Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur plus de 200 destinations étrangères.



- Nos **Conseils aux voyageurs** offrent de l'information sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres questions importantes en voyage.
- Nos **Esquisses de pays** renferment des ressources utiles, notamment des cartes géographiques, des fiches documentaires, des statistiques et des renseignements sur le contexte socioculturel.
- Nos **Actualités** offrent tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde qui touchent les Canadiens présents dans les pays concernés.

Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez :

→ www.voyage.gc.ca

L'INSCRIPTION AUPRÈS DE NOS BUREAUX



Si vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, vous pouvez vous inscrire auprès d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Nous serons ainsi en mesure de vous joindre et de vous offrir de l'aide en cas d'urgence au Canada ou à l'étranger.

Nous vous encourageons à vous inscrire si :

- vous prévoyez séjourner plus de trois mois à l'étranger;
- vous passerez un certain temps dans un pays ou une région d'un pays faisant l'objet d'un avertissement officiel;
- vous séjourneriez dans un pays où règne l'insécurité ou dans un pays où il n'y a pas de bureau du gouvernement du Canada.

Vous pouvez vous inscrire en ligne à la section « Inscription des Canadiens à l'étranger » de notre site Web (www.voyage.gc.ca) ou auprès du bureau du gouvernement du Canada responsable des services consulaires dans le pays que vous comptez visiter (voir page 36).

L'inscription est facultative, et les renseignements fournis sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aux termes de cette loi, des renseignements personnels peuvent être communiqués dans certaines circonstances : notamment dans les cas où la personne concernée en tirerait un avantage certain, lorsque des raisons d'intérêt public justifieraient nettement une éventuelle violation de la vie privée ou en vertu d'une ordonnance d'un tribunal.

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou d'un consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu une telle entente avec l'Australie. Consultez les Conseils aux voyageurs de notre site Web pour obtenir de l'information sur les pays qui vous intéressent.

Votre passeport

Votre passeport est la seule preuve de votre citoyenneté canadienne et de votre identité qui est acceptée dans tous les pays. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport à l'adresse www.pptc.gc.ca (site Web de Passeport Canada), aux bureaux de Passeport Canada, aux comptoirs postaux au Canada et dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

À chacun son passeport

Les enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport pour voyager. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents.

Avant de partir, **n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser »** (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Délai de traitement

La période de traitement des demandes de passeport présentées en personne au Canada est de 10 jours ouvrables. Le traitement des demandes envoyées par la poste prend au moins 20 jours

ouvrables. Il est donc préférable de présenter sa demande longtemps avant la date de départ.

Mesures de sécurité

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi des copies à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples permettront de le remplacer plus rapidement.

Date d'expiration du passeport

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.

Pour toute question concernant les passeports, contactez Passeport Canada.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre. **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.

Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents ou un autre adulte, nous recommandons qu'elle soit munie d'une lettre de consentement attestant que le parent qui en a la garde (ou ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas) a autorisé le voyage. Vous trouverez un exemple de lettre de consentement à la rubrique « Foire aux questions » de la section « Avant de partir » de notre site Web.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport,



certificat de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Si vous ou votre conjoint vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend, vous devriez consulter un avocat avant le départ. Notre brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents* traite de ce sujet.

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes,

vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en composant le **1 800 387-3124** (appels du Canada) ou le **(613) 943-1055**.

Voyager avec un conjoint du même sexe

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreux pays. Un couple du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans le pays en question. De plus, l'homosexualité constitue une infraction criminelle dans certains pays. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse, veuillez consulter nos Conseils aux voyageurs préparés sur ce pays ou l'ambassade ou un consulat de ce pays au Canada.

VOYAGER EN EUROPE

Les États membres de l'Union européenne (exception faite de l'Irlande et du Royaume-Uni) ainsi que la Norvège et l'Islande forment l'espace Schengen, dont l'objectif est d'abolir les contrôles frontaliers entre ces pays et de créer une frontière externe unique. Cependant, les contrôles sont toujours en vigueur aux frontières des nouveaux États membres.

Les Canadiens n'ont pas besoin de visa pour effectuer de courts séjours dans les pays de l'espace Schengen. Cependant, certains États membres vont exiger que vous vous inscriviez auprès des autorités locales dans les trois jours suivant votre arrivée au pays. Au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire tamponner

votre passeport. L'absence de tampon apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web. Pour obtenir l'information officielle la plus à jour, veuillez communiquer avec l'ambassade ou un consulat des pays Schengen que vous comptez visiter.



Faites bien vos bagages...



...et profitez de votre vol !

Si vous avez des questions concernant la préparation de vos bagages lors de votre prochain voyage, on vous invite à visiter notre site Web au www.acsta-catsa.gc.ca ou à composer le 1-888-294-2202.



Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority

Canada

Les femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : conseils pour la femme qui voyage* contient une foule de renseignements destinés aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.

La double citoyenneté

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si, par choix personnel ou conformément à la loi du pays, vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de

faire le service militaire, de payer des impôts spéciaux ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la double citoyenneté, veuillez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consulter notre brochure intitulée *La double citoyenneté*.

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Les Canadiens devraient être munis d'un passeport canadien valide pour toutes leurs visites aux États-Unis et au Mexique. Pour des renseignements plus précis, voir nos Conseils aux voyageurs sur ces pays.



AVIS AUX VOYAGEURS

« ...la couverture pour les services de soins de santé hors du pays est limitée; vous devriez prendre une assurance supplémentaire. »

Ministère de la Santé et
des Soins de Longue durée

Appelez pour obtenir un guide
gratuit sur l'assurance-voyage.

www.medipac.com/free



L'Association canadienne des « Snowbirds » comprend vos préoccupations concernant les voyages!

- Les restrictions de l'assurance-maladie
- Le change des devises
- Les restrictions aux déplacements
- Le passage des frontières

Appelez pour obtenir gratuitement une
liste aide-mémoire pour voyageurs.

www.snowbirds.org/free

APPELÉZ L'ACS POUR OBTENIR GRATUITEMENT
le guide d'assurance-voyage ET la liste aide-mémoire pour voyageurs



MEDIPAC

1-800-734-7149



CSA

Personnes handicapées

Bien des pays n'offrent pas d'installations d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes ayant d'autres besoins particuliers. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office des transports du Canada (www.otc.gc.ca) et le site « Personnes handicapées en direct » (www.ph-endirect.ca) du gouvernement du Canada.

Les questions de santé

Information fournie par l'Agence de santé publique du Canada

Les responsables du Programme de médecine des voyages de l'Agence de santé publique du Canada vous recommandent vivement de consulter une clinique de santé-voyage ou un médecin dans les **six à huit semaines précédant votre départ**, pour déterminer quels vaccins et traitements préventifs sont nécessaires et quelles précautions vous devriez prendre en voyage pour éviter d'être malade.

Les vaccinations, les traitements préventifs et les mesures de protection

Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et le voyage prévu, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques

auxquels vous serez exposés et vous indiquer si vous avez besoin de vaccinations spéciales et de traitements préventifs (contre le paludisme p. ex.) et les mesures de protection que vous devriez prendre. Les voyageurs canadiens se rendant à l'étranger peuvent être exposés à des maladies infectieuses qui sont peu communes au Canada. Vérifiez si vos vaccinations courantes sont à jour (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, les voyageurs devront peut-être présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune. Il est conseillé de consulter **bien avant le départ**, car pour certaines maladies, le traitement préventif ou les injections de vaccin doivent commencer un mois ou deux avant le départ. Vous trouverez une liste de cliniques de santé-voyage au Canada dans le site Web du Programme de médecine des voyages (www.santevoyage.gc.ca).

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial.

Le sida

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Dans ce cas, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis



Voyager offre de multiples occasions de voir de nouveaux paysages, d'éprouver des sensations différentes – sons, odeurs, saveurs –, de vivre des expériences inédites et, surtout, de rencontrer des gens nouveaux.

Le saviez-vous?

- ▲ La diarrhée des voyageurs est un problème fréquent chez les Canadiens qui voyagent dans des pays en voie de développement.
- ▲ Pendant un séjour de deux semaines, jusqu'à 50 % des voyageurs se rendant dans des pays en voie de développement subiront au moins un épisode de diarrhée des voyageurs.
- ▲ La diarrhée des voyageurs dure généralement de 3 à 5 jours.

La plupart du temps, la diarrhée des voyageurs est causée par des aliments contaminés.

La cause la plus fréquente de la diarrhée des voyageurs demeure la nourriture contaminée par une bactérie nommée *E. coli* entérotoxigène (ETEC). L'eau contaminée peut également provoquer la diarrhée des voyageurs.

Réduisez vos risques de contracter cette maladie durant votre séjour à l'étranger en suivant ce précieux conseil « Ne rien ingérer qui n'ait été bouilli, cuit ou pélé ». De plus, un nouveau vaccin oral capable à prendre avant votre départ pourrait aussi diminuer vos risques de contracter la diarrhée des voyageurs.



DUKORAL^{MC} est une marque de commerce de SBL Vaccin AB, utilisée sous licence par Sanofi Pasteur Limitée.

Soyez prévoyant, protégez-vous contre la diarrhée des voyageurs.

Pour plus d'information, veuillez visiter notre site web à www.travellersdiarrhea.com

Les médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie telle que le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.



L'assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira seulement une partie des frais. Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses.

Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou sera suffisante par elle-même. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous fournir une assurance voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos arrangements de voyage à l'aide de la carte offrant cette assurance. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

Vérifiez bien si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur-le-champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit l'évacuation médicale vers le Canada ou vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation. S'il n'est pas inclus, ce service peut coûter jusqu'à 100 000 \$;
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous souffrez d'une maladie ou d'une affection quelconque, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;

- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
- prévoit des avances de fonds en espèces si le médecin ou l'hôpital exige d'être payé sur-le-champ;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada si vous mourez pendant un séjour à l'étranger. S'il n'est pas couvert, ce service peut coûter jusqu'à 10 000 \$.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances.

Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Cependant, faites-vous une copie à conserver des documents que vous avez présentés à la compagnie.

Long séjour à l'étranger

Votre régime d'assurance-maladie provincial n'est plus valide si vous vivez à l'extérieur de la province au-delà d'une certaine période. Cette période varie selon la province. Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue période peuvent se procurer une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique à la personne contractante et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence et la protection relative aux risques de guerre. De nombreuses compagnies ont modifié les conditions générales de la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux troubles civils. Avant de quitter le Canada, veuillez vérifier auprès de votre assureur ce qu'il en est.

Les autres assurances

Vous pouvez également souscrire à une assurance voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage et une protection en cas de perte des

bagages. Vous pourriez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

Vous voyagez en voiture

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Dans certains pays, un conducteur peut être interrogé et détenu par la police même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international et même d'une assurance automobile complémentaire pour conduire dans le pays où vous séjournerez. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter les Conseils aux voyageurs de notre site Web ou l'Association canadienne des automobilistes.

Les questions d'argent

La monnaie canadienne et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, consultez une banque ou un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage.



Pourquoi l'assurance voyage est-elle nécessaire?

Voici 10 bonnes raisons pour l'inclure dans vos préparatifs :

1. L'assurance maladie constitue un des meilleurs investissements que vous puissiez faire. N'importe qui peut avoir un accident ou contracter une maladie; cela peut se produire n'importe où et n'importe quand. Il suffit d'un moment d'inattention ou d'un virus dangereux pour que vous ou votre famille deveniez endetté pour des années.
2. Certains hôpitaux n'accepteront pas de vous soigner si vous n'avez pas d'assurance ou que vous ne pouvez pas payer d'avance, peu importe votre état.
3. Ne tenez pas pour acquis que votre régime provincial d'assurance maladie vous protégera lorsque vous travaillerez à l'étranger, même pour de courtes périodes. Ce régime ne couvrira qu'une partie des dépenses.
4. Après que vous aurez vécu un certain temps à l'extérieur du Canada, votre régime provincial pourrait cesser de vous couvrir.
5. À quelques exceptions près, à votre retour au Canada, il y aura une période d'attente pouvant aller jusqu'à trois mois avant que le régime de votre province ne vous prenne de nouveau en charge.
6. Une assurance voyage multirisques peut vous aider à quitter un pays, sans frais supplémentaires, advenant une urgence médicale majeure dépassant les capacités des services de santé locaux.
7. Si vous vous rendez dans un pays où une guerre ou des troubles risquent d'éclater, il vous faudra probablement une assurance multirisques.
8. Si vous décidez de prolonger un voyage d'affaires pour prendre des vacances, vous aurez peut-être besoin d'une protection supplémentaire en plus de celle fournie par votre employeur.
9. Bien des gens profitent d'un séjour à l'étranger pour tenter de nouvelles expériences. Si vous avez l'intention de pratiquer des activités risquées — plongée sous-marine, parachutisme, alpinisme, randonnée pédestre, ski alpin, etc. — vérifiez d'abord les dispositions de votre couverture.
10. Ne présumez pas que votre assurance automobile canadienne ou la couverture à laquelle vous avez souscrit lorsque vous avez loué un véhicule vous fournira une protection suffisante dans le cas d'un accident ou d'un vol. La plupart des garanties habituelles au Canada ne sont pas offertes à l'étranger. Vérifiez bien l'étendue de la couverture avant de prendre le volant.

Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins qu'il ne soit illégal d'importer la monnaie de ce pays. Il peut exister des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans ce pays ou en sortir. Veuillez vous informer auprès de votre agent de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada au sujet des règles régissant la devise dans ce pays.

Sachez que votre carte-guichet ou votre carte de crédit ne sera peut-être pas acceptée à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique bancaire offerts dans d'autres pays.

Avant de partir, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez, travaillez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes normalement considéré comme un « résident de fait » aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Pour en

savoir plus, veuillez consulter la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131).

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour un complément d'information, voir la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien

En règle générale, les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à bord d'un avion dans leur bagage à main ou leur bagage enregistré ou sur eux. Consultez avant de partir le transporteur aérien ou le site Web de Transports Canada (www.tc.gc.ca) pour savoir ce que vous pouvez ou ne pouvez pas apporter avec vous.



Ça pourrait être votre buanderie.
This could be your laundromat.

www.canada123go.ca 1 877 go123go

**VOYAGER ET TRAVAILLER À L'ÉTRANGER
TRAVEL & WORK ABROAD**

 Affaires étrangères
Canada

Foreign Affairs
Canada

Canada

L'AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR



Pour que tout se déroule bien en voyage, prenez les mesures suivantes *avant* de quitter le Canada :



- Mettez dans vos bagages la présente brochure et une copie des Conseils aux voyageurs sur le pays où vous vous rendez.
- Assurez-vous que votre passeport est valide assez longtemps après la date prévue de votre retour au Canada; apportez une photocopie de la page d'identification de votre passeport que vous garderez séparément du passeport.



- Planifiez votre itinéraire et votre budget.
- Contractez une assurance-maladie et une assurance voyage.
- Remettez à des amis ou à votre famille une copie de la page d'identification de votre passeport, de votre itinéraire et de votre police d'assurance.



- Procurez-vous longtemps à l'avance tout visa nécessaire pour le voyage.
- Vérifiez si votre double citoyenneté pourrait vous causer des problèmes.



- Si vous voyagez avec des enfants, munissez-vous de documents prouvant que vous avez le droit de les amener en voyage (lettre de consentement, ordonnance d'un tribunal).
- Réglez les questions de santé : vaccins, ordonnances, certificat médical, fournitures médicales, autre paire de lunettes.
- Procurez-vous un permis de conduire international (s'il y a lieu).



- Inscrivez-vous auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger (s'il y a lieu).
- Prévoyez vos besoins financiers : monnaie locale, chèques de voyage, taxe sur le transport aérien, etc.
- Préparez-vous soigneusement pour prendre l'avion (bagages, documents de voyage, sécurité à l'aéroport).
- À l'étranger : conservez vos reçus d'achat et prenez des dispositions spéciales si vous rapportez au Canada des aliments, des plantes et des animaux.

DURANT LE VOYAGE

Les précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans de nombreux pays, ils sont particulièrement visés. Évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne faites pas monter d'auto-stoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez jamais une frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez une ceinture de voyage et une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez



à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance.** Sinon, vous risquez de ne plus avoir de pièces d'identité ou de fonds en cas de vol ou de perte.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Les lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets, des édifices religieux ou des habitants du pays, vous devriez demander d'abord la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil et même d'être pris pour un espion.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic de drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, dans certaines régions, il peut être facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minime, est passible d'une peine de prison. **Ne transportez jamais de colis qui ne soient pas à vous d'un pays à un autre.**

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez

PASSEPORT PERDU OU VOLÉ

Si vous perdez votre passeport dans un autre pays ou qu'on vous le vole, vous devriez immédiatement signaler l'incident à la police. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Communiquez ensuite avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex., un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPT 203 « Déclaration concernant un passeport ou autre titre de voyage canadien perdu, volé, inaccessible ou détruit ». Si par la suite vous retrouvez votre passeport, vous devez le retourner à Passeport Canada afin qu'il soit examiné et détruit.

jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Pour en savoir plus, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

En voyage, rappelez-vous :

Les lieux et les biens culturels d'autres pays sont protégés par les lois locales et les lois canadiennes

Les Canadiens et les Canadiennes sont passibles de poursuites à l'étranger...

Plusieurs pays mettent en application des lois sévères protégeant leur patrimoine culturel : monuments, sites historiques et archéologiques, musées et objets. Les voyageurs font face à des amendes sévères et à l'incarcération en perpétrant des gestes contre ce patrimoine. Parfois, même un geste innocent comme celui de ramasser un fragment de poterie ou de pierre en guise de souvenir peut entraîner une amende ou l'emprisonnement pour « vol » ou « vandalisme ».

...et au pays.

De récents changements apportés à la loi canadienne font que dorénavant les Canadiens et les Canadiennes peuvent être poursuivis devant les tribunaux canadiens pour des gestes commis contre le patrimoine culturel de grande importance à l'extérieur du Canada. D'autres modifications récentes interdisent l'exportation de biens culturels de certains pays, que ces biens soient ou non importés au Canada.

Informez-vous pour éviter les ennuis!

Pour plus de renseignements, consultez le site Web du ministère du Patrimoine canadien : www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

Canada

Les crimes et châtements

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous commettez un crime, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences nécessaires, prévenir votre famille et vos amis et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays.** Cependant, ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.

Les procédures judiciaires

Ne tenez pas pour acquis qu'un autre pays a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel.

Dans certains pays, vous risquez de ne pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte,

L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

La plupart des pays appliquent avec fermeté les lois visant à enrayer l'exploitation sexuelle des enfants. Les Canadiens soupçonnés d'avoir commis un tel crime au pays ou à l'étranger peuvent être inculpés en vertu du *Code criminel du Canada* (que l'on peut consulter à l'adresse <http://lois.justice.gc.ca>). Une condamnation entraîne une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans. Pour en savoir plus, veuillez consulter la publication *Tourisme sexuel impliquant des enfants* : c'est un crime diffusée dans notre site Web.

ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, il y a souvent présomption de culpabilité par association, et vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une émeute ou à une manifestation, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si cela vous est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

LA DROGUE ET LES VOYAGES :



UN COCKTAIL EXPLOSIF

Un faux pas et vos projets de voyage pourraient s'envoler en fumée.

Pour éviter les mauvaises surprises, commencez votre voyage par une visite à :

www.voyage.gc.ca

Vous voyagez à l'étranger? Protégez-vous

La diarrhée des voyageurs



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

L'hépatite A



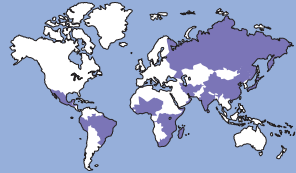
■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

La rage



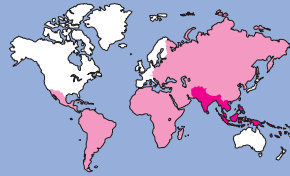
■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

Le choléra



■ pays où le choléra existe

La fièvre typhoïde



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

La maladie méningococcique



■ régions à risque

La fièvre jaune



■ régions à risque

L'encéphalite japonaise



■ régions à risque
■ régions à risque saisonnier

La grippe



régions à risque saisonnier:
■ novembre à mars
■ toute l'année
■ avril à septembre

Le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite



■ tétanos et diphtérie
■ tétanos, diphtérie et poliomyélite

AIDEZ À MINIMISER LES PROBLÈMES DE SANTÉ EN VOYAGE

Veuillez parler de votre itinéraire à votre médecin ou à un représentant de la clinique santé-voyage de votre région.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au 1 800 268-4171.

Sources: www.who.org/ith, www.cdc.gov/travel, Steffen, Dupont, Wilder-Smith, Manual of Travel Medicine and Health, 2003 T132B4 - 01/04



sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.



LE RETOUR

La taxe sur le transport aérien

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web.

Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation

Si vous êtes absent du Canada pendant 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une

valeur globale de 50 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Cette franchise ne s'applique pas aux produits du tabac ni aux boissons alcooliques. Si la valeur totale des marchandises dépasse 50 \$CAN, vous ne pourrez pas demander cette exemption. Vous devrez, dans ce cas, payer **tous les droits sur toutes les marchandises** que vous apportez.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 litre (53 oz) de vin, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 millilitres (12 oz) de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué.



**Vos souvenirs
peuvent être illégaux...
Renseignez-vous!**

www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage



**Your souvenirs
may be illegal...
Get the facts!**

www.canadianheritage.gc.ca/travel

1 800 0-Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



INFORMEZ-VOUS ET DÉCLAREZ

Chaque voyageur qui entre au Canada peut protéger le pays contre les risques provenant de l'étranger (parasites, virus et maladies animales) qui peuvent être introduits accidentellement par l'intermédiaire d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes. Bon nombre de ces produits sont interdits ou doivent faire l'objet d'une déclaration au moment de l'entrée au Canada.

Les aliments peuvent être porteurs de maladies ou de virus affectant les animaux et les plantes.

Les végétaux et produits connexes peuvent être porteurs d'insectes, de microorganismes nuisibles, de virus, de champignons et de bactéries.

Les animaux et produits connexes peuvent être porteurs de maladies animales telles que l'influenza aviaire.

Pour de plus amples renseignements sur les produits autorisés, vous pouvez consulter notre site au www.inspection.gc.ca ou composer le **1-800-0-CANADA**.

*Protéger le Canada, c'est aussi votre affaire.
Agissez de façon responsable.*

Canada

Vous devez toujours payer des droits minimaux pour les produits du tabac inclus dans une exemption personnelle, à moins qu'ils ne portent la marque « Canada Duty Paid — Droit acquitté ».

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac (voir ci-dessus). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, veuillez téléphoner au Service d'information sur la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada (voir p. 52).

Renseignez-vous et déclarez

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour ou, encore, de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

La brochure intitulée *Je déclare* (RC4044), publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105).

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les souvenirs illégaux

Il est illégal d'importer au Canada certains produits. Si vous envisagez de rapporter de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et des légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments — vous pourriez ainsi vous éviter bien des tracas.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, veuillez communiquer avec le Centre des armes à feu Canada.

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite



ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

Votre santé

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et décrivez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER


Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire.

Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif du pays et du code régional ou de la ville (qui est indiqué entre parenthèses). Ce code doit être composé si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devrez dans certains cas composer un autre code régional (ou de la ville); vous devrez aussi composer l'indicatif local des appels à l'étranger, avant l'indicatif du pays et le code régional (ou de la ville) du bureau que vous voulez joindre. Par exemple, si vous téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devez composer le « 011 » avant l'indicatif du pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de composer le « 1 » avant le code régional. Si vous ne parvenez pas à joindre un bureau à l'étranger, veuillez vérifier les codes auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour joindre un agent consulaire à Ottawa. Toutefois, ce numéro pourrait ne pas fonctionner lorsque l'appel est fait par l'entremise de certains

Les heures et les jours d'ouverture des bureaux ne sont pas les mêmes partout. Téléphonez au bureau concerné pour vous renseigner à ce sujet. Si, **en cas d'urgence**, il vous est impossible de joindre un bureau, veuillez appeler le Centre des opérations d'urgence à Ottawa (les appels à frais virés sont acceptés), au numéro **(613) 996-8885**, ou en composant le numéro sans frais (voir ci-dessous s'il y en a un) dans le pays où vous vous trouvez.

fournisseurs locaux de services téléphoniques ou à l'aide d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il est possible également que vous deviez utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Des frais internationaux seront peut-être aussi applicables pour faire l'appel.

Le Canada a conclu avec plusieurs pays des ententes afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Les renseignements qui suivent peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postale et électronique, à l'adresse www.voyage.gc.ca.

Açores

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Tél. : 93 (0) 799 742 800

Afrique du Sud

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Pretoria

Tél. : 27 (12) 422-3000

Numéro sans frais partout

en Afrique du Sud :

0800-992-773

Albanie

Tél. : 355 (4) 257274, 257275

Algérie

Tél. : 213 2191-4951, 2191-4960

Allemagne

Berlin

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Düsseldorf

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Munich

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 22 39 67 8

Numéro sans frais

partout en Allemagne :

00-800-2326-6831

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Tél. : 244 (222) 448-371, -377, -366

Anguilla

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1 888 949-9993

Antigua-et-Barbuda

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1 888 949-9993

Antilles néerlandaises

Voir Curaçao

Arabie saoudite

Djeddah

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434

Riyad

Tél. : 966 (1) 488-2288

Numéro sans frais partout en Arabie

saoudite : 800-814-0139

Argentine

Tél. : 54 (11) 4808-1000

Arménie

Tél. : 374 (10) 56-79-90

Aruba

Voir Curaçao

Australie

Canberra

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney

Tél. : 61 (2) 9364-3000
Numéro sans frais partout en
Australie : 0011-800-2326-6831

Autriche

Tél. : 43 (1) 531-38-3000
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas

Tél. : (242) 393-2123, -2124
Numéro sans frais : 1 881 949-9993

Bahreïn

Tél. : (973) 17 536270
Numéro sans frais : 800-00-732

Bangladesh

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Barbade

Tél. : 1 (246) 429-3550
Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Bélarus

Voir Pologne

Belgique

Anvers (Antwerpen)
Tél. : 32 (03) 220-0211
Bruelles
Tél. : 32 (02) 741-0611
Numéro sans frais partout en
Belgique : 00-800-2326-6831

Belize

Tél. : 501 223-1060

Bénin

Tél. : 229 21-30-24-79

Bermudes

Voir États-Unis d'Amérique, New
York, ou appeler sans frais au
1 888 949-9993

Bhoutan

Tél. : 975 (2) 322-109, 332-615

Birmanie 🇇🇵

Tél. : 95 (1) 251810

Bolivie

Tél. : 591 (2) 241-5141, -5021, -4517

Bonaire

Voir Curaçao

Bosnie-Herzégovine

Tél. : 387 (33) 222-033

Botswana

Tél. : 267 30-4411

Brésil

Belo Horizonte
Tél. : 55 (31) 3261-1017
Brasilia
Tél. : 55 (61) 3424-5400
Rio de Janeiro
Tél. : 55 (21) 2543-3004
São Paulo
Tél. : 55 (11) 5509-4321
Numéro sans frais partout au Brésil :
0-800-891-6614

Brunéi Darussalam

Tél. : 673 (2) 22-00-43

Bulgarie

Tél. : 359 (2) 969-9710

Burkina Faso

Tél. : 226 50-31-18-94

Burundi

Tél. : 257 24-58-98

Caïmans (îles)

Tél. : (345) 949-9400
Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Cambodge

Tél. : 855 (23) 213 470

Cameroun

Douala
Tél. : 237 343-2934
Yaoundé
Tél. : 237 223-2311

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili

Antofagasta
Tél. : 56 (55) 24-7652
Concepción
Tél. : 56 (41) 36-9705
Santiago
Tél. : 56 (2) 652-3800
Numéro sans frais partout au Chili :
800-201-670

Chine

Beijing
Tél. : 86 (10) 6532-3536
Chongqing
Tél. : 86 (23) 6373-8007
Guangzhou
Tél. : 86 (20) 8666-0569
Hong Kong
Tél. : 85 (2) 2810-4321
Numéro sans frais :
001-800-2326-6831
Shanghai
Tél. : 86 (21) 6279-8400
Numéros sans frais partout en Chine
(sauf à Hong Kong) : 10800-
1400125, 00800-2326-6831

Chypre

Tél. : 357 (2) 2775-508
Numéro sans frais : 8009-6082

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël, la Cisjordanie et Gaza

Colombie

Bogotá
Tél. : 57 (1) 657-9800
Cartagena
Tél. : 57 (5) 665-5838
Numéro sans frais partout en
Colombie : 01-800-919-0114

Comores

Voir Tanzanie

Congo (Brazzaville)

Voir République démocratique du
Congo

Congo (Kinshasa)

Voir République démocratique du Congo

Cook (îles)

Voir Nouvelle-Zélande

Corée

Voir Corée du Sud ou Corée du Nord

Corée du Nord *

Tél. : 850 2-381-7908

* *L'ambassade de Suède offre des services consulaires aux Canadiens en Corée du Nord.*

Corée du Sud

Busan

Tél. : 82 (51) 204-5581

Séoul

Tél. : 82 (2) 3455-6000

Numéros sans frais partout en Corée du Sud : 001-800-2326-6831; 008-800-2326-6831; 002-800-2326-6831

Costa Rica

Tél. : 506 242-4400

Numéro sans frais : 0-800-015-1161

Côte d'Ivoire

Tél. : 225 20-30-07-00

Croatie

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211

Cuba

Guardalavaca

Tél. : 53 (24) 30-320

La Havane

Tél. : 53 (7) 204 2516

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078

Curaçao

Tél. : 599 (9) 466-1115

Danemark

Copenhague

Tél. : 45 33 48 32 00

Nuuk (Groënland)

Tél. : 299 31-16-47

Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Dominique

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Égypte

Tél. : 20 (2) 791-8700

Émirats arabes unis

Abou Dhabi

Tél. : 971 (2) 694-0300

Dubaï

Tél. : 971 (4) 314-5555

Numéro sans frais partout aux Émirats : 800-014-0145

Équateur

Guayaquil

Tél. : 593 (4) 256-3580, 231-4561

Quito

Tél. : 593 (2) 250-6162, 223-2114

Érythrée

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40

Espagne

Barcelone

Tél. : 34 (93) 204-2700

Madrid

Tél. : 34 (91) 423-3250

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346

Estonie

Tél. : 372 627 3310, -3311

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique

Atlanta

Tél. : (404) 532-2000

Boston

Tél. : (617) 262-3760

Buffalo

Tél. : (716) 858-9500

Chicago

Tél. : (312) 616-1860

Dallas

Tél. : (214) 922-9806

Denver

Tél. : (303) 626-0640

Detroit

Tél. : (313) 446-4747

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : (808) 524-5050, -5054

Los Angeles

Tél. : (213) 346-2700

Miami

Tél. : (305) 579-1600

Minneapolis

Tél. : (612) 333-4641

New York

Tél. : (212) 596-1628

Puerto Rico

Tél. : (787) 759-6629

Numéro sans frais : 1 866 600-0184

San Diego

Tél. : (619) 615-4286

San Francisco

Tél. : (415) 834-3180

Seattle

Tél. : (206) 443-1777

Washington

Tél. : (202) 682-1740

Numéro sans frais partout aux États-Unis (sauf à Puerto Rico et à Hawaï) : 1 888 949-9993

Éthiopie

Tél. : 251 (0) 11-371-3022

Ex-République yougoslave de Macédoine

Voir Macédoine (ex-République yougoslave de)

Fidji

Tél. : 679 6722-400, 679 9924-999 (téléphone mobile)

Finlande

Tél. : 358 (9) 228-530

Numéro sans frais : 990-800-2326-6831; avec un téléphone mobile : 800-2326-6831

France

Lille

Tél. : 33 3-20-14-05-78

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22

Paris

Tél. : 33 1-44-43-29-00

Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél. : 508 41-55-10

Toulouse

Tél. : 33 5-61-52-19-06

Numéro sans frais partout en France : 00-800-2326-6831

Gabon

Tél. : 241-44-29-65

Gambie

Voir Sénégal

Géorgie

Voir Turquie, Ankara

Ghana

Tél. : 233 (21) 21-15-21, 22-85-55

Grande-Bretagne

Voir Royaume-Uni

Grèce

Athènes

Tél. : 30 (210) 727-3400

Thessalonique

Tél. : 30 (2310) 256-350

Grenade

Voir Barbade

Groënland

Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe

Voir Barbade

Guam

42 Voir Micronésie

Guatemala

Tél. : 502 2363-4348

Guinée

Voir Sénégal

Guinée équatoriale

Voir Gabon

Guinée-Bissau

Voir Sénégal

Guyana

Tél. : 592 227-2081/2/3/4/5

Guyane française

Voir France, Paris

Haïti

Tél. : 509 249-9000

Tél. en dehors des heures de bureau : 509 558-0479

Hawaï

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

Honduras

Tél. : 504 232-4551

Hong Kong

Voir Chine, Hong Kong

Hongrie

Tél. : 36 (1) 392-3360

Îles vierges britanniques

Voir Barbade

Îles vierges américaines

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

Inde

Chandigarh

Tél. : 91 (172) 505-0300

Chennai

Tél. : 91 (44) 2833-0888

Kolkata (anciennement Calcutta)

Tél. : 91 (33) 2242-6820

Mumbai (anciennement Bombay)

Tél. : 91 (22) 6749-4444

New Delhi

Tél. : 91 (11) 4178-2000, -2100

Indonésie

Denpasar (Bali) ☎

Tél. : 62 (361) 283-011, -241

Jakarta

Tél. : 62 (21) 2550-7800

Surabaya (Java orientale)

Tél. : 62 (31) 546-3419

Numéro sans frais partout en Indonésie : 008-800-105-171

Iran

Tél. : 98 (21) 8873-2623, -2624, -2625, -2626

Iraq

Voir Jordanie

Irlande

Tél. : 353 (1) 417-4100

Tél. en dehors des heures de bureau : 353 (1) 478-1476

Numéro sans frais : 00-800-2326-6831

Islande

Tél. : 354 575-6500

Numéro sans frais : 800-8462

Israël, la Cisjordanie et Gaza

Ramallah

Tél. : 972 (2) 295-8604

Tel Aviv

Tél. : 972 (3) 636-3300

Numéro sans frais partout en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : 014-800-2326-6831

Italie

Milan

Tél. : 39 (02) 6758-1

Naples

Tél. : 39 (081) 401-338

Padoue

Tél. : 39 (049) 876-4833

Rome

Tél. : 39 (06) 85 444-2911

Sulmona

Tél. : 39 (0864) 212-341

Numéros sans frais partout en Italie : 00-800-172-213; 00-800-2326-6831

Jamaïque

Kingston

Tél. : (876) 926-1500

Montego Bay

Tél. : (876) 952-6198

Japon

Fukuoka

Tél. : 81 (92) 752-6055

Hiroshima

Tél. : 81 (82) 246-0057

Nagoya

Tél. : 81 (52) 972-0450

Osaka

Tél. : 81 (6) 6212-4910

Sapporo

Tél. : 81 (11) 726-2863

Tokyo

Tél. : 81 (3) 5412-6200
Numéros sans frais partout au Japon :
001-010-800-2326-6831 (KDDI),
0041-010-800-2326-6831 (Nippon
Telecom), 0061-010-800-2326-6831
(Cable & Wireless IDC)

Jordanie

Tél. : 962 (6) 520-3300

Kazakhstan

Tél. : 7 (3272) 501151, 501153

Kenya

Tél. : 254 (20) 366-3000

Kirghizistan (République kirghize)

Tél. : 996 (312) 65-05-06

Kiribati 🇰🇮

Tél. : 686 21-184

Kosovo

Voir Serbie

Koweït

Tél. : 965 256-3025

Laos 🇱🇦

Tél. : 856 (21) 413 600

Lesotho

Tél. : 266 (22) 316-555

Lettonie

Tél. : 371 781-3945
Numéro sans frais : 800-0171

Liban

Tél. : 961 (4) 713-900

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye

Tél. : 218 (21) 335-1633

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie

Tél. : 370 (5) 249-0950
Numéro sans frais : 88-003-0022

Luxembourg

Tél. : 35 (2) 2627-0570
Numéro sans frais : 0800-3679

Macao

Voir Chine, Hong Kong

Macédoine (ex-République yougoslave de)

Tél. : 389 (2) 3225-630

Madagascar

Tél. : 261 (20) 22-425-59,
22-423-22

Malaisie

Kuala Lumpur
Tél. : 6 (03) 2718-3333
Penang
Tél. : 6 (04) 390-6000

Malawi

Tél. : 265 (1) 645-441, 641-612

Maldives (îles)

Voir Sri Lanka

Mali

Tél. : 223 221-2236

Malte

Tél. : 356 2552-3233

Mariannes du Nord (îles)

Voir Micronésie

Maroc

Tél. : 212 (37) 68 74 00

Marshall (îles)

Voir Micronésie

Martinique

Voir Barbade

Maurice

Tél. : 230 212-5500

Mauritanie

Tél. : 222 529 26 97/8

Mexique

Acapulco
Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349

Cancún

Tél. : 52 (998) 883-3360, -3361

Guadalajara

Tél. : 52 (33) 3615-6270, -6215,
-6266, 3616-5642

Mazatlán

Tél. : 52 (669) 913-7320

Mexico

Tél. : 52 (55) 5724-7900,
poste : 3322
Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900

Monterrey

Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753,
-2906, -2961, 8345-9105, -9045

Oaxaca

Tél. : 52 (951) 513-3777

Puerto Vallarta

Tél. : 52 (322) 293-0098, -0099

San José del Cabo

Tél. : 52 (624) 142-4333

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-0461
Numéro sans frais partout au
Mexique : 001-800-514-0129

Micronésie 🇲🇫

Tél. : 691 320-5448

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco

Tél. : 377 97 70 62 42

Mongolie

Tél. : 976 (11) 328-285

Monténégro

Voir Serbie

Montserrat

Voir Barbade

Mozambique

Tél. : 258 (21) 492-623

Myanmar 🇲🇲

Voir Birmanie

Namibie

Tél. : 264 (61) 251 254

Nauru

Voir Australie, Canberra

Népal

Tél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391, -861, 4426-885, 4425-669

Nicaragua

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323

Niger

Tél. : 227 75-36-86, -87

Nigéria**Abuja**

Tél. : 234 (9) 413-9910

Lagos

Tél. : 234 (1) 262-2512, -2513, -2515

Port Harcourt

Tél. : 234 (8) 461-0434, -1601

Niue

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège**Bergen**

Tél. : 47 55-29-71-30

Oslo

Tél. : 47 22-99-53-00

Numéro sans frais partout en Norvège : 00-800-2326-6831

Nouvelle-Calédonie 🇲🇲

Tél. : 687 272-414

Nouvelle-Zélande

Tél. : 64 (4) 473-9577

Oman

Voir Arabie saoudite, Riyad

Ouganda

Tél. : 256 (41) 258-141, 256 (31) 260-511

Ouzbékistan

Tél. : 998 (71) 362-9205

Pakistan**Islamabad**

Tél. : 92 (51) 227-9100, 208-6000

Tél. en dehors des heures de bureau : 92 (51) 227-9113

Karachi

Tél. : 92 (21) 561-0685, -1031/2/3/4/5/6/7

Lahore

Tél. : 92 (42) 578-1763, -1966

Palau

Voir Micronésie

Panama

Tél. : 507 264-9731, -7115

Papouasie-Nouvelle-Guinée 🇲🇲

Tél. : 675 325-9333

Paraguay

Tél. : 595 (21) 227-207

Pays-Bas

Tél. : 31 (70) 311-1600

Pérou

Tél. : 51 (1) 444-4015

Numéro sans frais : 0-800-50602

Philippines**Cebu**

Tél. : 63 (32) 256-3320

Manille

Tél. : 63 (2) 857-9000, -9001

Numéro sans frais partout aux Philippines : 1 800 1-110-0226

Pologne

Tél. : 48 (22) 584-3100

Numéro sans frais : 00-800-111-4319

Polynésie française 🇲🇲

Tél. : 689 46 88 06

Portugal**Faro**

Tél. : 351 289-80-3757

Lisbonne

Tél. : 351 213-16-4600

Ponta Delgada (Açores)

Tél. : 351 296-28-1488

Numéro sans frais partout au Portugal : 800-819-826

Puerto Rico

Voir États-Unis d'Amérique, Puerto Rico, ou appeler sans frais au 1 866 600-0184

Qatar

Voir Koweït

République centrafricaine

Tél. : 236 61-30-39

République démocratique du Congo

Tél. : (243) 895-0310, -0311, -0312

République dominicaine**Puerto Plata**

Tél. : (809) 586-5761

Santo Domingo

Tél. : (809) 685-1136

Numéro sans frais : 1 200-0012

Numéro sans frais partout en République dominicaine :

1 888 156-3102

République tchèque

Tél. : 420 27210-1800

Roumanie

Tél. : 40 (21) 307-5000

Royaume-Uni**Belfast**

Tél. : 44 (2891) 272060

Birmingham

Tél. : 44 (121) 236-6474

Cardiff

Tél. : 44 (0) 2920-449635

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6320

Londres

Tél. : 44 (20) 7258-6600

Numéro sans frais partout au Royaume-Uni : 00-800-2326-6831

Russie

Moscou

Tél. : 7 (495) 105-6000

Saint-Pétersbourg

Tél. : 7 (812) 325-8448

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88

Numéro sans frais partout en

Russie : 810-800-201-41012

Rwanda

Tél. : 250 (5) 73210

Sainte-Lucie

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1 881 949-9993

Saint-Kitts-et-Nevis

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1 888 949-9993

Saint-Marin

Voir Italie, Rome

Saint-Martin/Sint Maarten

Tél. : (599) 543-6261

Tél. en dehors des heures de

bureau : (599) 520-5202

Saint-Pierre-et-Miquelon

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Siège (Cité du Vatican)

Tél. : 39 (06) 6830-7316,

-7386,-7398

Numéro sans frais :

00-800-2326-6831

Saint-Vincent-et-les- Grenadines

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1 881 949-9993

Salomon (îles)

Tél. : 677 21561

Salvador

Tél. : 503 2279-4655, -4657, -4659

Samoa

Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13,

252-32

São Tomé-et-Príncipe

Voir Gabon

Sénégal

Tél. : 221 889-47-00

Serbie

Tél. : 381 (11) 306-3000

Tél. en dehors des heures de

bureau : 381 (11) 306-3050

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Voir Côte d'Ivoire

Singapour

Tél. : 65 6854-5900

Numéro sans frais :

001-800-2326-6831

Slovaquie

Tél. : 421 (2) 5920-4031

Slovénie

Tél. : 386 (1) 430-3570

Somalie

Voir Kenya

Soudan

Tél. : 249 (183) 56 36

70/72/73/74

Sri Lanka

Tél. : 94 (11) 522-6232

(5-CANADA), 532-6232

Suède

Göteborg

Tél. : 46 (31) 707-4288

Malmö

Tél. : 46 (40) 40 23 51

Stockholm

Tél. : 46 (8) 453-3000

Numéro sans frais partout en Suède :

00-800-2326-6831

Suisse

Berne

Tél. : 41 (31) 357-3200

Genève

Tél. : 41 (22) 919-9200

Numéro sans frais partout en Suisse :

00-800-2326-6831

Suriname

Tél. : 59 (7) 424-527, -575

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie

Alep

Tél. : 963 (21) 268-4160

Damas

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti

Voir Nouvelle-Calédonie

Taïwan

Tél. : 886 (2) 2544-3000

Numéro sans frais :

00-800-2326-6831

Tanzanie

Tél. : 255 (22) 216-3300

Tchad

Tél. : 235 53-42-80

Tél. en dehors des heures de

bureau : 235 27-30-27

Thaïlande

Bangkok

Tél. : 66 (2) 636-0540

Chiang Mai

Tél. : 66 (53) 850-147, 242-292

Numéro sans frais partout en

Thaïlande : 001-800-156-220-

0142

Timor-Leste (Timor-Oriental)

Tél. : 670 332-2111

Togo

Voir Ghana

Tonga

Tél. : 676 23-244

Trinité-et-Tobago

Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)
Numéro sans frais : 1 800 387-3124

Tunisie

Tél. : 216 71-104-000

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (îles)

Voir Jamaïque, Kingston

Turquie

Ankara

Tél. : 90 (312) 409-2700

Istanbul

Tél. : 90 (212) 251-9838

Numéro sans frais partout en
Turquie : 00800-14-220-0149

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine

Kyiv

Tél. : 380 (44) 590-3100

Lviv

Tél. : 380 (322) 97-1772

Uruguay

Tél. : 598 (2) 902-2030

Vanuatu

Tél. : 678 22-777

Vatican

Voir Saint-Siège

Venezuela

Caracas

Tél. : 58 (212) 600-3000, -3042,
-3043

Isla de Margarita

Tél. : 58 (295) 264-1684

Vierges britanniques (îles)

Voir Barbade

Vierges américaines (îles)

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

Vietnam

Hanoi

Tél. : 84 (4) 734 5000

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : 84 (8) 827-9899

Yémen

Tél. : 967 (1) 20 88 14

Yougoslavie, république fédérale de

Voir Serbie et Monténégro

Zambie

Tél. : 260 (1) 25 08 33

Zimbabwe

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5

SOURCES D'INFORMATION

Affaires étrangères et Commerce international Canada Direction générale des affaires consulaires

www.voyage.gc.ca

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1 800 267-6788 (au Canada et
aux États-Unis) ou (613) 944-6788

ATS : 1 800 394-3472 (au Canada et
aux États-Unis) ou (613) 944-1310

Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : (613) 996-8885 (appels à
frais virés de l'étranger)

Courriel : sos@international.gc.ca

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

[www.voyage.gc.ca/main/drugs_menu-
fr.asp](http://www.voyage.gc.ca/main/drugs_menu-fr.asp)

PUBLICATIONS (GRATUITES)

Vous pouvez consulter nos publica-
tions sur les voyages à l'adresse
www.voyage.gc.ca ou les commander
en composant le 1 800 267-8376
(au Canada) ou le (613) 944-4000.

CONSEILS AUX VOYAGEURS (GRATUITS)

Ces rapports que l'on peut consulter
à l'adresse www.voyage.gc.ca ren-
ferment des renseignements impor-
tants sur la situation dans plus de
200 destinations étrangères : sécu-
rité, lois et coutumes, conditions
sanitaires et exigences d'entrée. On
peut également les commander par
téléphone : 1 800 267-6788 (au
Canada et aux États-Unis) ou (613)
944-6788.

Bureaux diplomatiques

Bureaux du gouvernement du Canada
à l'étranger : [www.voyage.gc.ca/
alt/bureauxcan.asp](http://www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp)

Bureaux de gouvernements étrangers
au Canada : [www.voyage.gc.ca/alt/
representants.asp](http://www.voyage.gc.ca/alt/representants.asp)

Agence canadienne d'inspection des aliments

www.inspection.gc.ca

Tél. : 1 800 442-2342

Centres de service à l'importation (CSI) :

CSI de l'Est 1 877 493-0468

CSI du Centre 1 800 835-4486

CSI de l'Ouest 1 888 732-6222

PUBLICATIONS DES AFFAIRES CONSULAIRES



Vous prévoyez de voyager, d'étudier, de travailler ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos publications gratuites vous aideront à voyager en toute sécurité, à rester en santé et à éviter les ennuis à l'étranger.

Pour commander nos publications ou pour les télécharger, veuillez téléphoner au **1 800 267 8376** (au Canada) ou au **(613) 944 4000** ou consulter le site Web :

→ www.voyage.gc.ca

Agence de santé publique du Canada

(Programme de médecine des voyages)

www.santevoyage.gc.ca

Agence des services frontaliers du Canada

www.asfc.gc.ca

Service d'information sur la frontière

Tél. : 1 800 959-2036 (au Canada)
ou (204) 983-3700 ou (506) 636-5067

PUBLICATIONS (GRATUITES)

- *Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada* (RC4227)
- *Je déclare* (RC4044)
- *L'importation d'un véhicule au Canada* (RC4140)

- *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?* (RC4321)
- *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Composez le 1 800 959-2221 (au Canada et aux États-Unis), rendez-vous à www.asfc.gc.ca/formulaires ou communiquez avec le bureau de l'ASFC de votre région.

Agence du revenu du Canada

www.arc.gc.ca

Bureau international des services fiscaux

Tél. : 1 800 267-5177 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 954-1368

Comptes de retenue des non-résidents :

Tél. : 1 800 267-3395 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 952-2344
Les appels à frais virés sont acceptés.

Programme de résolution de problèmes :

Tél. : 1 800 661-4985 (au Canada et aux États-Unis)

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Visitez le site de l'ARC (www.arc.gc.ca) ou appelez au 1 800 959-3376 (au Canada et aux États-Unis) ou au (613) 954-1368.

Association canadienne de santé publique

www.cpha.ca

PUBLICATIONS (\$)

- *Carnet de vaccination du voyageur*
- *Don't Drink The Water: The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates*
- *Voyages internationaux et santé*

POUR COMMANDER :

Tél. : (613) 725-3769
Télééc. : (613) 725-9826
Courriel : info@cpha.ca

Association canadienne des automobilistes

www.caa.ca

Centre canadien d'information sur le VIH/sida

(Association canadienne de santé publique)

www.aidsida.cpha.ca

PUBLICATION (\$ POUR PLUSIEURS EXEMPLAIRES)

- *Ce qu'il faut savoir sur le VIH et le sida*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 877 999-7740
Courriel : aidsida@cpha.ca

Centre des armes à feu Canada

www.cfc-cafc.gc.ca

Tél. : 1 800 731-4000

Courriel : cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1 888 242-2100 (au Canada)
ATS : 1 888 576-8502 (au Canada, entre 8 h et 16 h, heure normale de l'Est)

PUBLICATIONS

(SUR INTERNET SEULEMENT)

- *Comment prouver votre citoyenneté canadienne*
- *La double citoyenneté*
- *Processus d'immigration en adoption internationale*

POUR CONSULTER :

Rendez-vous à www.cic.gc.ca

Environnement Canada — CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1 800 668-6767
ou (819) 997-1840
Télééc. : (819) 953-6283

Institut canadien des conseillers en voyages

www.citc.ca

PUBLICATION SUR LES FRAUDES EN VOYAGE (\$)

- Scam Watch, vol. 1 (*Defining Travel Common Sense*)

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 800 589-5776 ou
(416) 484-4450
Courriel : info@citc.ca

Office des transports du Canada

www.otc.gc.ca

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Guide de transport aérien à l'intention des personnes ayant une déficience*

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Voir le site www.otc.gc.ca
ou téléphoner au 1 888 222-2592
(ATS : 1 800 669-5575)

Passeport Canada

www.pptc.gc.ca

Passeports, certificats d'identité et documents de voyage

Tél. : 1 800 567-6868 (au Canada
et aux États-Unis)
ATS : 1 866 255-7655

Patrimoine canadien

www.patrimoinecanadien.gc.ca/pbcm

Programme des biens culturels mobiliers

Tél. : 1 866 999-2494 ou
(819) 997-7761

Société canadienne de santé internationale

www.csih.org

Liste des cliniques santé-voyage

Courriel : csih@csih.org
Tél. : (613) 241-5785

Transports Canada

www.tc.gc.ca

Voyage accessible

www.accesstotourisme.gc.ca

Transport des matières dangereuses

[www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/
marchandisesdangereuses](http://www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/marchandisesdangereuses)



Affaires étrangères et Commerce international Canada est fier d'avoir reçu l'appui des sociétés et organismes suivants, qui ont contribué à la production et à la diffusion de *Bon voyage, mais...*

L'**Administration canadienne de la sûreté du transport aérien** (ACSTA) est une société d'État devenue opérationnelle le 1^{er} avril 2002. Elle est responsable devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports. L'ACSTA est responsable du contrôle des passagers et de leurs effets personnels aux aéroports à la grandeur du pays. Pour en savoir plus : www.acsta.gc.ca ou 1 888 294-2202.

L'**Agence canadienne d'inspection des aliments** (ACIA) contribue à assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux au Canada. L'ACIA collabore avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada pour renseigner les voyageurs qui se rendent à l'étranger. L'objectif est d'expliquer les règles touchant l'importation au Canada d'aliments, d'animaux et de plantes, et de leurs produits. Pour en savoir davantage, visitez le site Web de l'ACIA à : www.inspection.gc.ca ou composez le 1 800 442-2342.

L'**Association canadienne des « snowbirds »** (ACS) est un organisme national de revendication sans but lucratif dont le mandat est de s'attacher à défendre et à améliorer les droits et privilèges des Canadiens qui voyagent. Pour obtenir plus d'information, téléphonez au 1 800 734-7149 ou rendez-vous sur le site www.snowbirds.org (en anglais seulement). **Medipac** est le seul fournisseur d'assurance médicale de voyage exclusivement soutenu par l'ACS. Pour obtenir de l'information et connaître les tarifs : 1 888 MEDIPAC (633-4722) ou www.medipac.com.

Canada Direct est une marque de commerce de Teleglobe Bermuda Ltd., un des fournisseurs les plus importants de services internationaux de voix, d'itinérance sans-fil et de données/IP. Téléglobe offre un portefeuille solide de services de télécommunications internationaux et possède un des réseaux les plus étendus au monde, qui est régulièrement classé parmi les plus robustes et fiables. Pour en savoir plus : www.infocanadadirect.com.



Nos partenaires

Desjardins Sécurité financière est une composante du Mouvement des caisses Desjardins. Spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite, elle accompagne ses clients à travers les différentes étapes de leur vie en les aidant à faire face aux conséquences financières d'un accident, d'une maladie et d'un décès. Visitez www.dsf-dfs.com.

Le **ministère du Patrimoine canadien**, par ses politiques et lois, aide à promouvoir et à protéger le patrimoine mondial. Il veut s'assurer que les Canadiens voyageant à l'étranger savent que des règles peuvent gouverner l'achat et l'exportation de biens ayant une importance culturelle qu'ils achètent comme souvenirs. Pour en savoir plus : www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage.

Le **Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage** est administré par Affaires étrangères et Commerce international Canada. Il a pour but de sensibiliser les Canadiens aux conséquences que pourrait occasionner leur implication dans une affaire de drogue pendant un séjour à l'étranger et de décourager les voyageurs de prendre de tels risques. Pour planifier un voyage agréable et sécuritaire, consultez le site www.voyage.gc.ca.

Les jeunes sont une des priorités du gouvernement du Canada. Les **Programmes internationaux pour les jeunes d'Affaires étrangères et Commerce international Canada** encouragent les jeunes Canadiens à acquérir des compétences qui leur aideront à être concurrentiels tant au Canada que sur les marchés mondiaux. Qu'ils soient intéressés à voyager ou à travailler à l'étranger, le Canada leur offre divers programmes. Pour en savoir plus : www.canada123go.ca ou 1 877 10213go.

Sanofi pasteur, la division vaccins du Groupe sanofi-aventis, a vendu plus d'un milliard de doses de vaccin en 2005, permettant ainsi de protéger plus de 500 millions de personnes dans le monde entier, soit environ 1,5 million par jour. L'organisation offre la plus large gamme de vaccins capables de protéger contre 20 maladies bactériennes et virales. Pour en savoir plus : www.sanofipasteur.com.

Telfer International Consultants est un chef de file du secteur des assurances. Depuis plus de 30 ans, la société offre une assurance médicale complète aux Canadiens qui travaillent à l'étranger, notamment dans le cas de postes ou d'emplois dans des pays présentant un risque élevé. Vous pouvez communiquer avec nous par téléphone, au (514) 284-2002, ou par courriel, à l'adresse info@telferinsurance.com, ou consulter le site www.telferinc.com.

APPELEZ AU CANADA SANS TRACAS

www.infocanadadirect.com



Simplifiez vos appels

Canada Direct^{MC} vous offre un moyen simple et pratique de téléphoner de l'étranger

Pour appeler au Canada (ou ailleurs) depuis l'étranger en passant par le réseau de télécommunications canadien, composez le numéro d'accès au service **Canada Direct** pour le pays où vous vous trouvez (voir liste ci-dessous) et suivez les instructions du guide parlé. Un téléphoniste canadien bilingue est toujours disponible pour vous aider. Pour plus de précisions sur **Canada Direct**, visitez le site www.infocanadadirect.com ou communiquez avec votre compagnie de téléphone locale, Bell Canada, au 1 800 561-8868, ou Telus, au 1 888 308-2222.



Communications intercontinentales acheminées par Télélobe Bermuda Inc.



Quelques numéros d'accès à Canada Direct

Afrique du Sud ●▲	0 800 99-0014
Allemagne ●	0 800 888-0014
Argentine ●	0 800 222-1004 ou 800 888-3868
Australie ●▲	1 800 881-150 ou 1 800 551-177 <small>(Tasmanie, Ile Christmas)</small>
Autriche ●	0 800 200-217
Bahamas △	1 800 463-0501
Barbade △	1 800 744-2580
Belgique ●▲	0 800 10019 ou 0 800 70019
Bermudes △	1 800 744-2580
Canada	(Bell) 1 800 555-1111 ou (Telus) 1 800 646-0000
Chili ●	800 360-280 ou 800 800-226
Colombie ●	01-800-919-0057 <small>(Ile San Andres)</small>
Costa Rica ●▲	0 800 015-1161
Croatie ●	0 800 22-01-01
Danemark ●	80-01-00-11
Espagne ●	900-99-00-15 <small>(Iles Baléares, Iles Canaries, Ceuta, Melilla)</small>
Estonie ●	0 800 12011

Fiji ●	004-890-1005
Finlande ●▲	0 800 119-0111
France ●▲	0 800 99-00-16 <small>(Corse)</small> ou 0 800 99-02-16
Grèce ●▲	00 800 1611
Hong Kong ●	800 96-1100
Hongrie ●▲	06 800 01211
Indonésie ▲	001-801-16 ou 008-801-16
Irlande ●▲	1 800 555001
Israël ●	1 80 9494-105 ou 1 800 9205-140 <small>(Aucun accès depuis les territoires palestiniens)</small>
Italie ●▲	800-177-2213 <small>(Ile d'Elbe, Saint-Marin, Cité du Vatican)</small>
Jamaïque	1 800 222-0016 <small>(télétsx) 876</small>
Japon ●▲	00-539-161 ou 00 66 55161 <small>(Ile San Andres)</small>
Lithuanie ●	8 800 9-0004
Luxembourg ●▲	800 2 0119
Malaisie ●▲	1 800 80-0017
Malte ●	800-90-150
Mexique ●▲	01 800 123-0200 ou 01 800 021-1994
Monaco ●▲	800 90016

Norvège ●	800 19-111 <small>(Jan Mayen, Svalbard)</small>
Nouvelle-Zélande ●▲	000-919 <small>(Iles Chatham)</small>
Pays-Bas ●▲	0 800 022-9116
Pérou ●▲	800 502-900
Philippines ●▲	10510
Pologne ●▲★	0*0 800 111-4118
Porto Rico ●▲	1 800 496-7123
Portugal ●	800 800-122 <small>(Açores, Ile de Madère)</small>
République de Corée ▲	00-722-015 (KI)
Rép. domin. ●	1 800 333-0111
Rép. tchèque ●	800-001-115
Roumanie ●▲	021-800-5000
Royaume-Uni ●	0 800 559-3141 et 0 800 096-0634 <small>(Angleterre, Ecosse, pays de Galles, Irlande du Nord, Ile de Man, Guernesey)</small>
Sénégal ●▲	810-3074
Singapour ●▲	8000-100-100
Suède ●	020-799-015
Suisse ●▲	0 800 55-8330
Syrie ●	0811
Taiwan ●▲	00-801-120-012
Thaïlande ●	001 999 15-1000
Turquie ●	00 800 16677

● Service accessible à partir de tout téléphone, à l'exception de certains téléphones privés et publics.
 ▲ Appareils ou téléphones publics spécifiques. ▲ Une pièce de monnaie ou une carte téléphonique peut être requise dans les téléphones publics. ★ Attendre la deuxième tonalité avant de composer.
 ★ Service uniquement accessible à partir de téléphones permettant la composition internationale directe. ● Carte de débit requise pour les téléphones à carte. Appels nationaux et internationaux
^{MC} Canada Direct est une marque de commerce de Télélobe Bermuda Inc. utilisée sous licence.

Merci aux entreprises et organismes suivants
qui ont contribué à la publication de cette brochure.



Gouvernement du Canada

Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Patrimoine canadien

Government of Canada

Canadian Air Transport
Security Authority

Canadian Food
Inspection Agency

Canadian Heritage